

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Réunion en visioconférence du samedi 18 octobre 2025 – 11h00

Présidence :

Guy MANETTE, 1^{er} Vice Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Secrétariat de séance :

Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR, Secrétaire Générale

Participants :

Présents :

- Teddy FLEREAU
- Lucien GALVANI
- Sylvia SERMANSON
- Philippe MAQUIABA
- Armelle ALLAMELLE
- Richard ALBERT
- Isabelle SAINT-VAL
- Ulrich DE LABARTHE
- Thierry COLOMBO
- Yohann SELBONNE
- Eric NESTAR
- Corinne CAZAKO
- Jocelyn MARTIAL
- Jean François VLAJ

Excusés :-

Absents :

- Philippe TOURAINÉ
- Elie ELAIN
- Jean charles ALCOOL
- Jean DARTRON

Invités :-

Ordre du jour :

Point 1 – Situation institutionnelle de la Ligue Guadeloupéenne de Football

La séance est ouverte à 11h10 par Guy MANETTE, 1^{er} vice-président, qui constate le quorum atteint.

L'ordre du jour porte sur la situation institutionnelle de la Ligue Guadeloupéenne de Football (LGF) après la diffusion du PV du COMEX de la FFF et la démission des fonctions de président de Monsieur Jean DARTRON.

Point 1 - Situation institutionnelle de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Annnonce officielle et validation de la démission du président

Le Secrétaire Générale adjoint Teddy FLEREAU fait lecture du courrier de démission officielle de M. Jean DARTRON, daté du 16 octobre 2025, actant sa démission du poste de président de la Ligue et du Conseil de Ligue (cf. annexe au PV). La démission est actée à l'unanimité.

Conséquences et information à la FFF

Le Conseil de Ligue décide d'informer officiellement la Fédération Française de Football de cette démission par courrier accompagné du présent PV, et d'y préciser que la préparation d'une prochaine Assemblée Générale pour validation du nouveau Président sera bientôt mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Ligue, et en raison de la vacance du poste de Président, le Conseil de Ligue a procédé à la désignation d'un Président par intérim, en attendant la tenue de la prochaine Assemblée Générale. La proposition de désignation de Monsieur Guy MANETTE a recueilli l'adhésion de la majorité des membres. Cependant, Monsieur Guy MANETTE déclare ne pas accepter cette mission et exprime sa volonté de démissionner de ses fonctions de 1er Vice-Président, tout en demeurant membre du Conseil de Ligue.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Il lui a été demandé d'assurer l'intérim de la présidence jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Ligue. Monsieur MANETTE a accepté cette responsabilité. Monsieur Guy MANETTE assurera donc la gestion des affaires courantes de la Ligue jusqu'au lundi 20 octobre 2025 inclus. Les membres du Conseil de Ligue vote à l'unanimité cette disposition.

Préparation de l'Assemblée Générale

Ce point est proposé d'être mis en discussion lors du prochain Conseil de Ligue du 20 octobre 2025. Le principe étant de prendre la décision adaptée et argumentée afin de répondre au point évoqué par le PV du COMEX de la FFF du 8 octobre 2025 sur le respect des formalités statutaires.

Communication et relations extérieures

Une information écrite sera adressée aux présidents de clubs avec le dit PV en pièce jointe (document officiel).

Suites du PV du COMEX de la FFF du 8 octobre 2025

Le Conseil prend acte du PV du COMEX du 8 octobre 2025 et de la décision de saisir le tribunal judiciaire pour la désignation éventuelle d'un administrateur provisoire.

Composition du CDL et cooptations

Rappel de l'article 13 des statuts de la Ligue : le Conseil de Ligue est composé de 20 membres. La situation de M. Philippe TOURAIN (représentant arbitres démissionnaire d'office) sera réexaminée ultérieurement avec celle de Jean DARTRON (démissionnaire) pour cooptation éventuelle.

Gouvernance et sécurité juridique

Le Conseil de Ligue décide d'appliquer une méthode systématique de rattachement des décisions aux articles statutaires et d'utiliser autant que possible le vote électronique.

Clôture de séance

L'unique point à l'ordre du jour étant épuisé le Président de séance clôt la séance sur proposition de la Secrétaire Générale.

La séance est levée à 16H00.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 octobre 2025

Pour la Ligue Guadeloupéenne de Football,

Le Président de séance



Guy MANETTE

La Secrétaire Générale

Claudia CHAUDRIN
RABOTEUR



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la Fédération Française de Football (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

ANNEXE

Monsieur Jean DARTRON
Blanchet
9111 MORNE-A L'EAU

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ligue
LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL
Rue de la Ville d'ORLY
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Démission de la présidence de la Ligue Guadeloupéenne de Football et de
membre du Conseil de Ligue

Mesdames et Messieurs,

Je vous écris pour vous informer de ma décision de démissionner, par la présente,
de mes fonctions de président de la Ligue Guadeloupéenne de Football et également
du Conseil de Ligue.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission officielle, qui entrera en vigueur
le jeudi 16 octobre 2025.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont fait de mon parcours en tant que
président de cette association, une expérience inoubliable. Je continuerai à œuvrer et
apporter ma contribution au football guadeloupéen comme je le fais depuis de
nombreuses années.

Cordialement,

Morne-à l'Eau le jeudi 16 octobre 2025

Jean DARTRON

